

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 MARS 2016

L'an deux mil seize le quatorze mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FOUGERAT, Maire

Etai(ent) présent(s) :

M. ANTIER Patrick, M. BERTEAUD Jean-Philippe, Mme BODET Sylvie, Mme BRODU-BARBASTE Stéphanie, Mme BROTIER Madeleine, M. FOUGERAT Christian, Mme GEMMO Colette, M.GIRAUDEAU Didier, Mme HAUTIN Monique, M.JARRY David, Mme ROUBY Annie, M.ROULLIN Jean-Paul, Mme TAILLEFER Anne, M.VACHON Bernard

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : M.GIMON

Secrétaire de Séance : M.ANTIER Patrick

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 février 2016 a été adopté

DÉLIBÉRATIONS

1. Choix de l'organisme bancaire pour l'emprunt du Lotissement « Les Plantes du Dessus »

Point remis à un prochain Conseil – pas de retour des organismes bancaires

2. Décision sur l'aménagement des voiries situées en Zone UA et Zone UB

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en zone UA la collectivité a l'obligation d'aménager les bordures de voiries (bordures, trottoirs) par contre en zone UB, cela relève d'une décision du Conseil Municipal. Il faut toutefois savoir que cela engendre un coût très important pour la collectivité, car il n'est pas possible d'aménager certains endroits et pas d'autres.

La décision est remise à une date ultérieure. La commission voirie effectuera un recensement et un chiffrage complet de l'opération.

3. Versement d'une partie du désherbage (tri et élimination des ouvrages obsolètes) de la médiathèque à l'association « Les Cultur'ailes » pour revente lors du Téléthon.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « Les Cultur'ailes » a sollicité la commune afin de récupérer une partie du désherbage de la médiathèque afin de revendre les ouvrages au profit du Téléthon 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le versement d'une partie du désherbage à l'association « Les Cultur'ailes ».

Vote :

Pour	14	
Contre		
Abstention		

4. Abandon de concession –achat de concession Mme Péré

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Péré en date du 17 février 2016 concernant une demande de transfert de concession de cimetière. Mme Péré souhaite rétrocéder les droits qu'elle a acquis concernant l'utilisation d'une case du columbarium et acquérir des droits sur une concession en pleine terre dans le cimetière de Burie.

Le Conseil Municipal décide de donner une réponse positive à la demande de Mme Péré et de lui reverser la somme de 100€ correspondant à la différence entre la somme déjà versée pour une concession relative à l'utilisation du columbarium et une concession de pleine terre dans le cimetière communal.

Vote :

Pour	14	
Contre		
Abstention		

5. Convention sur le projet de construction de logements locatifs sociaux « Lotissement Les Plantes du Dessus » par la SEMIS (Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention pour études de faisabilité entre la Commune et la S.E.M.I.S. pour la réalisation d'un programme de logements locatifs sociaux dans le lotissement « Les Plantes du Dessus ». Deux lots seraient réservés à l'implantation de ces logements.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention permettant la réalisation d'une étude de faisabilité par la SEMIS.

Vote :

Pour	12	
Contre	1	M.JARRY
Abstention		

M.VACHON ne participe pas au vote

6. Assainissement pluvial Rue du Grand Beauregard : participation communale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux travaux de réfection de voirie de la rue du Grand Beauregard et au rehaussement de la chaussée, une poche importante de rétention de pluvial se forme lors de fortes pluies. Il convient de remédier à cela en effectuant des travaux d'assainissement pluvial. Ces travaux seront entrepris par le Conseil Départemental. Le financement de ces travaux se fera à 60% par le Conseil Départemental le reste, 40% à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental et à inscrire au budget 2016 le montant des travaux à la charge de la Commune à savoir 12 269.50 € TTC.

Pour	14	
Contre		
Abstention		

7. Création de la commission pour la révision du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la révision du P.L.U. de la commune, il convient de créer une commission chargée de travailler en collaboration avec le cabinet d'architectes retenu, à savoir Urban'Hymns.

Afin que chacun se sente impliqué, Monsieur le Maire propose que la commission soit composée de tous les membres du Conseil Municipal, chacun y participant en fonction de ses disponibilités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que la commission en charge de la révision du P.L.U. sera composée de tous les membres du Conseil Municipal en exercice.

Vote :

Pour	14	
Contre		
Abstention		

8. Modification des statuts du SDEER pour ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n°06-393-DRCL-B2 du 27 janvier 2006. Lors de sa réunion du 10 avril 2015, le Comité Syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

-Après le deuxième alinéa de l'article 2, insérer la phrase suivante :

« Le Syndicat exerce, sur demande des collectivités membres, les compétences à caractère optionnel relatives à l'infrastructure de recharge des véhicules électriques. » ;

- Renommer le c) de l'article 2, en d) ;

- Après le b) de l'article 2, insérer un nouveau paragraphe c) :

« c) Dans les conditions mentionnées à l'article L5212-16 du CGCT, le Syndicat exerce la compétence à caractère optionnel relative à l'infrastructure de charge du véhicule électrique et prévue à l'article L2224-37 de ce même code : création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge. ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 10 avril 2015.

Vote :

Pour	14	
Contre		
Abstention		

9. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de demander toutes subventions possibles pour participer au financement des projets de la Commune pendant toute la durée du mandat.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter toutes les subventions possibles pour participer au financement des projets de la Commune et ce dans un souci de réactivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire, pendant toute la durée du mandat, à solliciter toutes les subventions nécessaires au financement des projets de la commune, charge à lui d'en faire retour en Conseil Municipal de façon régulière afin de tenir informés tous les membres du Conseil.

Vote :

Pour	14	
Contre		
Abstention		

10. Demande de subvention pour le projet M.A.M.

11. Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour la M.A.M. et la Maison Multi-services (ex Trésorerie)

Ces deux points n'ont plus de raison d'être, le Conseil ayant autorisé Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions nécessaires à la réalisation des projets de la Commune.

12. Décision sur le projet « commerce » - acquisition d'immeuble, Madame Taillefer quitte la salle.

Monsieur le Maire rappelle qu'initialement il avait été envisagé d'implanter des commerces dans le terrain situé rue du Puits. Après avoir eu connaissance de la mise sur le marché du bâtiment accueillant actuellement le 8 à Huit, il avait été proposé au Conseil Municipal de solliciter les services de l'Etat afin de faire estimer ce bien pour étudier une possible réorientation des projets de la collectivité. Un commerçant de Burie est par ailleurs déjà intéressé par ce projet. Il apparaît donc judicieux d'étudier l'implantation de commerces en ce lieu. En ce qui concerne l'aménagement du terrain de la rue du Puits, il est proposé de faire réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation de logements/résidence pour personnes âgées non dépendantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des études de faisabilités de ces deux projets.

Vote :

Pour	10	
Contre	2	M.JARRY, M.VACHON
Abstention	1	Mme GEMMO

13. Défense extérieure contre l'incendie (RESE)

Monsieur le Maire expose :

Vu la Loi de mai 2011 qui rappelle que la défense extérieure contre l'incendie est un pouvoir de la police spéciale du maire, que les investissements y afférant sont à la charge du budget général de la commune,
Vu le décret du 27 février 2015, publié le 1^{er} mars 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie, qui prévoit que les communes ou EPCI compétents seront désormais chargés des travaux nécessaires à la création et l'aménagement des points d'eau, leurs accessibilité, signalisation, approvisionnement, maintenance et contrôles réguliers. Ces tâches pourront également être déléguées à d'autres personnes publiques ou privées.

CONSIDERANT que la RESE, gestionnaire du réseau public de distribution d'eau potable de la commune, a créé un service Défense Extérieure Contre l'incendie propose, dans le prolongement de sa compétence, la prestation maintenance, entretien et création de tout type de point d'eau nécessaire à l'alimentation des moyens de secours incendie,

CONSIDERANT que les tarifs des prestations de contrôle DECI de la RESE ont été présentés et votés lors du comité syndical du 10 décembre 2015 par les délégués à l'eau de l'ensemble des communes adhérentes,

Monsieur le Maire donne lecture des prestations et tarifs proposés par la RESE en matière de contrôle DECI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

DECIDE de confier le contrôle de points de défense incendie de la commune à la RESE, au regard des engagements de celle-ci.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif.

Vote :

Pour	14	
Contre		
Abstention		

14. Validation du règlement et du formulaire pour l'utilisation du panneau électronique d'informations.

Mme TAILLEFER rappelle aux membres du Conseil Municipal le but de l'implantation de ce panneau d'informations. Chaque conseiller ayant été destinataire des documents cités, il est demandé à chacun de se prononcer. Aucune remarque n'ayant été formulée, il est proposé au Conseil Municipal de valider le règlement et le formulaire d'utilisation tels que présentés.

Vote :

Pour	14	
Contre		
Abstention		

INFORMATIONS DIVERSES

- Réhabilitation de locaux : une étude va être réalisée pour rénover la salle des fêtes, la salle du Conseil et la salle des mariages. Ce dossier pourra faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2017.
- Devenir du Mil'Club : ce bâtiment étant un des rares encore en place il est proposé d'étudier sa réhabilitation en conservant ses spécificités techniques tant que faire se peut.
- Courrier de l'APE : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciement de l'APE suite à leur participation pour la tenue d'une buvette lors de la soirée théâtre.
- Infos sur les travaux du Boulevard Goulebenèze. Monsieur le Maire informe que les travaux sont reportés de plusieurs mois en raison de la nécessité de réaliser des travaux sur les réseaux d'eau.
- Prix de vente des terrains du Lotissement « Les plantes du Dessus » : ce point sera abordé lors d'une prochaine réunion, le Syndicat de la Voirie n'ayant pas encore finalisé le devis global.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que La Poste de Burie sera fermée le lundi à partir de la fin d'année 2016. Une motion contre ce fait est votée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

La séance est levée à 20 heures.